



**COMMUNE DE FARGES**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil Municipal n°03 - Séance du 1er Juin 2026**

Celui-ci s'est réuni salle du Conseil de la mairie, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 27 Mai 2026, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

**Présents** : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – CAILLET Catherine - BILLON-BRUYAT Raphaël - ZEIGER Véronique - BEST-MANN Patrick - EWERT Birgit - ROUAULT Steven – LESUEUR Isabelle – DERIVE Luc – CHRETIEN Laurence – PYTHOUD Stéphane – QUINIO Marie-Madeleine – WIECHERS Charlotte

**Excusés** : Birgit EWERT (pouvoir à Véronique ZEIGER)

**Absents** : Adrien DESPRES

**1. CONSEIL MUNICIPAL :**

Ouverture de la séance à 20h32

**Désignation du secrétaire de séance** : BILLON-BRUYAT Raphaël

**Procès-verbal N°02** :

**Accepté à l'unanimité**

**2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.**

**3. URBANISME :**

**PA**: SCI LNA

**PC**: PLANCHAT GAILLARD Nicolas (modificatif), NEXITY

**DP**: DE BORTOLI Anthony, VOLET Etienne, LEVRIER Sophie, BLAIS Virginie, BATISTA Germano, MARQUES Tiago (refus), MACHARD Alain, REYNARD Raymond, GENTIT Céline (refus), MURGUE David

**4. DÉLIBÉRATIONS :**

➤ **Délibération n° DEL2026-34 : Rénovation énergétique de la mairie : Avenant N°2 Lot N°04 « Menuiserie BEAL »**

Il est rappelé à l'assemblée les travaux de Rénovation énergétique de la mairie.

Les travaux de menuiserie intérieure ont été confié à l'entreprise « Menuiserie BEAL », Lot N°04. Ces derniers nécessitent un avenant pour travaux en moins-value selon le devis n°25010481 en date du 23/01/2026 relatif aux travaux supprimés et supplémentaires. Le montant de cet avenant s'élève à - 5 809.34 € HT soit - 6 971.21 € TTC. Ce dernier porte le montant du marché à 28 908.65 € HT soit 34 690.38 € TTC au lieu de 34 717.99 € HT soit 41 661.59 € TTC du marché initial.

**Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n° DEL2026-35 : Achat de bâtiment 832 Rue de la République : Parcelles B132, B133 et B1024**

Il est rappelé que la maison, sise 832 Rue de la République, parcelles N°B1024, B132 et B133 est en vente. Le service des domaines a fait une estimation le 24 Avril 2025 valable 18 mois d'un montant de 440 000.00 €.

La Maire propose l'achat de cette propriété, au montant de l'estimation des domaines.

Le propriétaire sera contacté pour les diagnostics obligatoires.

**Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n° DEL2026-36 : Achat de bâtiment Route de Pougny : Parcelles B208, B209, B210, B1379, B1514, B1516, B1518 et B979**

Il est rappelé au Conseil municipal le projet d'agrandissement du bâtiment de la cantine et du périscolaire de la commune de Farges. Considérant la nécessité d'agrandir le bâtiment existant afin de répondre à l'évolution des besoins d'accueil des enfants, il convient d'acquérir les parcelles cadastrées B208, B209, B210, B1379, B1514, B1516, B1518 et B979 Route du Pougny appartenant à Monsieur FILLION-ROBIN Pierre. Le service des domaines s'est déplacé le 5 Mai 2026 et a estimé le bien à 235 000.00 €. Il est proposé d'acquérir cet ensemble immobilier avec une marge de 10 % soit 258 500.00 €.

**Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n° DEL2026-37: Vente du presbytère Rue de la République : Parcelles B182, B183 et B184 (BND)**

Il est rappelé à l'assemblée que l'association diocésaine s'est déplacé début 2026 pour informer la commune de la vente des parcelles **B182, B183 et B184 (BND)**. Cette propriété, cédée par la collectivité le 29 Juillet 1928, a été enregistrée avec un codicille, à savoir autorisation de la commune pour vendre à des tiers.

Il est demandé à l'assemble de se positionner sur l'achat de ce bâtiment, étant signalé que l'ensemble nécessite d'importants travaux.

Après discussion, il est décidé de ne pas acquérir ce bâtiment et de lever le codicille en faveur de l'association diocésaine.

**Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération : Résultat de la consultation pour un emprunt immobilier**

Il est rappelé au Conseil municipal les projets d'acquisitions de plusieurs parcelles et bâtiments sur la commune de Farges. Considérant la nécessité de financer ces acquisitions, une consultation a été faite auprès de 3 banques. Le Crédit agricole, le Crédit mutuel et la Caisse d'épargne ont été consultés pour des offres sur 20 ou 25 ans. Après dépouillement, le Crédit mutuel est le plus avantageux pour la commune. Il propose un taux fixe de 3.75% sur 25 ans et de 3.70% sur 20 ans.

Après discussion, il est décidé d'augmenter le montant du prêt et de délibérer lors de la séance du 5 Juin 2026.

**Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n° DEL2026-38 : Police Municipale intercommunale : annulation de la délibération N°DEL191214-85 actant sa création en 2014**

Il est rappelé à l'assemblée la délibération n°DEL191214-85 de 2014 créant une Police Municipale intercommunale entre Farges, Péron et Collonges. Considérant que les conditions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ne sont plus réunies et que la commune souhaite y renoncer, il convient en conséquence d'abroger la délibération susvisée n°DEL191214-85.

**Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n° DEL2026-39 : Modification du tableau des emplois : 1 poste ASVP**

Le tableau des emplois validé en Février 2026, nécessite un ajustement : il convient de l'adapter pour la création d'un emploi à plein temps d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

**Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n°DEL2026-40 : Mise à disposition du nouvel ASVP à la Commune de Péron**

Madame la Maire informe l'assemblée que la création de la Police Rurale, mutualisée est en cours. Pour ce faire, un nouvel ASVP sera recruté pour les mois de Juin, Juillet et Aout. Il sera mis à disposition de la commune de Péron 28H / 35H pour les trois mois. A noter que les deux agents suivront une formation pour la Police Rurale les 15-16 et 17 Juillet pour devenir Policier rural. Une troisième personne, recrutée prochainement rejoindra l'équipe.

Le coût de cette formation, pris en charge par la commune de Farges, sera mutualisé avec les communes qui adhéreront à la Police rurale dès Septembre 2026.

**Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n°DEL2026-41 : Conseil municipal à l'extérieur une fois par an**

Il est rappelé que le Conseil municipal de la commune de Farges se réunit et délibère habituellement en Salle du Conseil à la mairie au 870 Rue de la République.

Il est proposé, une fois par an et principalement lors de la séance de Juillet de chaque année, de tenir une séance au « Chalet de Pré Bouillet », et cela de 2026 à 2033.

Le lieu retenu devra respecter les conditions nécessaires au bon déroulement des séances publiques du Conseil municipal, notamment en matière d'accessibilité, de sécurité et de publicité des débats.

**Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n°DEL2026-42 : Projet Aquarelle : recours administratif – autorisation d'ester en justice**

Il est rappelé au Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, en charge de la compétence urbanisme, a délibéré pour un périmètre d'étude sur les secteurs « En Trémoulin » et « Les Hutins ».

La commune a engagé des études appropriées pour une modification du règlement du PLUiH. Cela a permis de délivrer un sursis à statuer sur la demande de permis de construire déposé par « AQUARELLE ».

Cette dernière, après avoir demandé le retrait du sursis à statuer, a déposé un recours auprès du tribunal administratif.

Il convient d'autoriser madame la Maire à faire appel à un cabinet d'avocat en vue d'ester en justice.

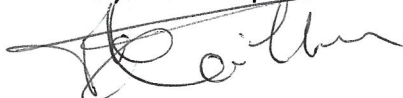
**Accepté à l'unanimité**

**DIVERS :**

- ❖ **Assemblée Générale « FOOT SUD GESSIEN » prévue le 5 Juin 2026** : aucun participant.
- ❖ **Rénovation énergétique de la Mairie** : réunion pour réception des travaux prévue le 3 Juin 2026.
- ❖ **Salle Coworking**
- ❖ **Parking St Brice et emplacement du panneau lumineux** : les travaux seront lancés le 22 Juin 2026 et le panneau lumineux sera installé près de l'arrêt de bus, Route du Col du Sac.
- ❖ **Nomination des commissions intercommunales** : La communauté d'Agglomération du Pays de Gex a soumis la liste des commissions intercommunales où un membre du Conseil municipal peut participer mensuellement. 6 commissions sont mises en place (Aménagement – Mobilités – Santé, cohésion sociale, logement – Cadre de vie, environnement – Culture, tourisme – Ressources) et des délégués sont nommés.
- ❖ **Choix du lieu de pose du défibrillateur + boîte aux livres** : point reporté

Séance levée à 22h26

Le secrétaire de séance,  
BILLON-BRUYAT Raphaël



La Maire,  
Monique GRAZIOTTI

